



CONVENTION DE MISE A

Salle du Verger – 27 chemin des écoliers

Envoyé en préfecture le 30/01/2023	DISPOSITION	S <sup>2</sup> LOW
Reçu en préfecture le 30/01/2023		
Publié le 31/01/2023		
ID : 074-217402551-20230125-2023_01_25_07-DE		

**Le Preneur :**

- Association salésienne
- Entreprise salésienne
- Collectivité
- Particulier salésien
- Autre

**Entre :**

la commune de Sâles, représentée par son Maire, Monsieur Yohann TRANCHANT, **d'une part et**

....., représentée par M. et/ou Mme ..... siège social....., **d'autre part,**

Courriel : ..... Téléphone : .....

Objet de la réservation : .....

Date de la réservation : ...../...../20.....

Mise à disposition de la salle : du ...../...../20..... à ..... heures au ...../...../20..... à .....heures

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

**Art 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir notamment les conditions règlementaires et financières dans lesquelles l'occupant est autorisé, à occuper à titre précaire et révocable la salle communale dénommée **salle du Verger située en rez-inférieur de l'Espace Panoramique, située 27 chemin des Ecoliers à Sâles (74150).**

**Art 2 : CONDITIONS FINANCIERES**

- Le preneur déclare louer la salle pour son propre usage. La présente convention, l'attestation d'assurance et les chèques de règlement (libellés à l'ordre du Trésor Public) devront correspondre à une seule et même personne.
- La signature de cette convention par le preneur, accompagnée des chèques de paiement et de caution, vaut réservation et engagement.
- Location :

à titre gracieux

payante

Le présent droit d'utilisation est accordé moyennant le **paiement de la somme de 50 €** (cinquante euros) par réservation.

Chèque n° ..... Banque : .....

- Remise d'un chèque de caution de :

- **100 €**, chèque qui sera restitué si la salle est rendue propre, après **restitution de la clé** et qu'aucune **dégradation ou disparition de matériel** n'a été constatée ; sinon ce chèque sera encaissé :

Chèque n° ..... Banque : .....

### **Art 3 : DESTINATION**

Le preneur s'engage à n'utiliser la salle ci-dessus désignée qu'en vue de l'objet énoncé et à satisfaire aux conditions énoncées dans les articles suivants ; toute autre utilisation dénoncera ce contrat ; est interdite toute sous-location.

### **Art 4 : RESPECT DES LIEUX**

Le preneur déclare avoir une parfaite connaissance desdits lieux et les accepter en l'état et de restituer les lieux en l'état initial et de ranger le matériel utilisé mis à sa disposition.

Toutes les dégradations constatées lors d'une location feront l'objet d'une remise en état par une entreprise au choix de la commune et facturée au preneur.

### **Art 5 : ENTRETIEN**

L'entretien de la salle mise à disposition est à la charge du preneur. Du matériel et des produits d'entretien sont mis à disposition.

### **Art 6 : ASSURANCE/RESPONSABILITES – cf art 3.8 du règlement intérieur**

Assureur : ..... N° de police : .....

### **Art 7 : RESPECT DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE**

Le preneur reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur joint à cette convention et s'engage à en respecter les articles.

### **Art 8 : PIECES CONSTITUANT LE DOSSIER DE LOCATION**

- présente convention à retourner en mairie avec les pièces justificatives demandées
- règlement intérieur de la salle : annexe 1
- attestation de remise de clé : annexe 2
- quittance de paiement : annexe 3

Lu et approuvé, le...../...../20....

Pour la Commune de Sâles  
Le Maire, .....

Lu et approuvé, le...../...../20....

Pour le preneur,  
.....

Envoyé en préfecture le 30/01/2023

Reçu en préfecture le 30/01/2023

Publié le 31/01/2023

ID : 074-217402551-20230125-2023\_01\_25\_07-DE



**Pour validation du dossier :**

Envoi au preneur de la présente convention validée par la mairie le ...../...../20....., le dossier étant complet.

Accusé réception de cet envoi par le preneur, qui vaut validation de demande de location le ...../...../20.....